Rapport annuel
2003-2004

Conseil des arts et des lettres Québec

2007-04171/

Rapport annuel
2003-2004

P**1** Lettre à la Ministre

P**2** La déclaration sur la fiabilité des données et des contrôles afférents

P**3** Le Conseil des arts et des lettres du Québec, son mandat, ses valeurs

P**4** Le conseil d'administration et les comités

P**5** Le personnel
L'utilisation des ressources humaines

P**6** Le message de la présidente-directrice générale
Dix ans de rayonnement

P**8** Les défis du développement des arts et des lettres

P**11** Le Plan stratégique 2003-2006

P**12** Les résultats de l'année 2003-2004 : faits saillants
Recherche et création
Production
Diffusion au Québec
Diffusion à l'extérieur du Québec
Communication et gestion

P**23** Les activités institutionnelles

P**24** L'aide financière

P**26** La déclaration de services aux citoyens
Un engagement public sur la qualité des services

P**27** Les résultats au regard du plan stratégique et de la déclaration de services aux citoyens

P**31** Les états financiers

P1

16 juillet 2004

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente-directrice générale,

Marie-Claire Lévesque

attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Québec, le 16 juillet 2004

L'information contenue dans le présent Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Conseil des arts et des lettres du Québec relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats et des orientations stratégiques du Conseil. Y sont par ailleurs présentés les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, basés sur des données exactes et fiables.

Je déclare que les données rapportées dans le présent document de même que les contrôles qui leurs sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

La présidente-directrice générale,

Marie-Claire Lévesque

Son mandat, ses valeurs

Créé dans la foulée de la première Politique culturelle du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État qui a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement des arts et des lettres. À travers l'ensemble de ses interventions, il veille au respect du statut de l'artiste professionnel et à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels.

Le Conseil a pour mandat de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature, et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels. Le Conseil doit donner au ministre de la Culture et des Communications son avis sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux domaines ou matières de sa compétence ; il peut en outre accompagner l'avis de ses recommandations.

Enfin, il peut conclure des ententes avec des partenaires du Québec et de l'étranger, former des comités et recevoir des contributions compatibles avec ses attributions.

Pour remplir son mandat, le Conseil gère un ensemble de programmes de bourses et de subventions dont les modalités d'attribution reposent sur le principe de l'évaluation au mérite par des comités formés de pairs. Le Conseil participe également à la reconnaissance des créateurs par l'octroi de prix et de reconnaissances. Il a le pouvoir de gérer, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, tout programme d'aide financière que lui confiera un ministère ou un organisme public.

Les affaires du Conseil sont administrées par un conseil d'administration d'au plus 13 membres, nommés par le gouvernement, sur proposition du ministre de la Culture et des Communications, après consultation auprès d'organismes qu'il considère représentatifs des milieux des arts et des lettres. Les membres proviennent de ces milieux et de plusieurs régions du Québec.

Depuis sa création, le Conseil souscrit à des valeurs qui sont partagées par la communauté artistique et littéraire et qui inspirent ses orientations :

Respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains

Respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques

Concertation avec les milieux artistique et littéraire

Rigueur et transparence des modes d'attribution de l'aide financière

Reconnaissance du mérite artistique par les pairs

Efficience des processus de gestion et imputabilité du personnel

Composition des comités du conseil d'administration

Comité exécutif
François Bédard
Johanne Dor
(depuis décembre 2003)
Alice Ronfard

Comité de vérification
Suzanne Masson
Membre externe :
Pierre Rampré

Comité des régions
Louise Desjardins
François Lahaye
Marie-Jeanne Musiol
Membres externes :
Diane Saint-Pierre
Benoît Vaillancourt

La présidente-directrice générale et le vice-président sont membres d'office de tous les comités.

Comité d'éthique
Paul-André Corneau
Pierre Rampré
Me Daniel Ferron

Marie-Claire Lévesque
Présidente-directrice générale

Youssef El Jaï
Vice-président
(depuis octobre 2003)
Directeur général
PRIM
Centre d'arts médiatiques de Montréal

David Homel
Romancier et scénariste
Montréal

François Bédard
Directeur général
Festival international de Lanaudière
Joliette

François Lahaye
Responsable de la diffusion
Corporation de développement culturel de Trois-Rivières

Louise Desjardins
Poète et romancière
Rouyn-Noranda

Suzanne Masson
Première vice-présidente, Affaires institutionnelles
Centre CDP Capital
Présidente du conseil d'administration
Ensemble Arion

Johanne Dor
Directrice artistique et générale
La Rotonde Centre chorégraphique contemporain de Québec

Marie-Jeanne Musiol
Photographe
Présidente
Centre d'artistes Daïmôn
Gatineau

Paul-André Fortier
(membre jusqu'en juin 2003)
Chorégraphe, Directeur artistique
Fortier Danse Création
Montréal

Alice Ronfard
Metteure en scène
Montréal

Richard Thériault
Comédien
Montréal

Lorraine Vaillancourt
Chef d'orchestre et directrice artistique
Nouvel Ensemble Moderne
Professeure titulaire
Université de Montréal

au 31 mars 2004

Présidence-direction générale et Secrétariat du Conseil

Marie-Claire Lévesque, présidente-directrice générale
Francine Poissant-Champagne, attachée de direction
Me Daniel Ferron, secrétaire du Conseil

Direction de la coordination et de l'administration

Ginette Richard, directrice
Josée Frenette, adjointe administrative
Michèle Mailloux, adjointe administrative
Céline Huot, conseillère en ressources humaines agréée
Sonia Fontaine, technicienne en ressources humaines
Denis Rhéaume, coordonnateur du secteur des ressources financières, matérielles et vérification interne
Suzanne Fortin, technicienne en ressources financières et matérielles
Gaétan Hardy, coordonnateur du secteur analyse et statistiques
Christiane Gagnon, technicienne en statistiques
Bernard Schaller, coordonnateur du secteur du soutien en gestion des programmes
André Dugré, analyste financier
Serge Tremblay, coordonnateur du secteur des technologies de l'information
Martin Bellavance, technicien en informatique
Christian Maltais, technicien en programmation
Daniel Monette, analyste en informatique

Direction de l'action territoriale et des communications

Gaëtan Gosselin, directeur
Julie Labonté, adjointe administrative
Line Johnson, adjointe administrative
Patricia Nadeau, chargée d'affaires régionales
Réjean Perron, chargé d'affaires régionales et internationales
Francine Royer, chargée d'affaires régionales et internationales
Julie Dufresne, coordonnatrice des communications
Claude Bédard, conseillère en communication
Geneviève Picard, conseillère en communication et webmestre
Patricia Firmin, préposée à l'accueil et à l'information
Geneviève Perrier, préposée à l'accueil et à l'information

Direction de la musique et de la danse

Denise Melillo, directrice
Eliane Habimana, adjointe administrative
André Boileau, chargé de programmes
Marie Daveluy, chargée de programmes
Denise Denis, chargée de programmes
Robert Hyland, chargé de programmes
Lyne Lanthier, chargée de programmes
Claude Morissette, chargé de programmes
Stéphane Roy, chargé de programmes
Andrée Ruel, chargée de programmes
Solange Asselin, adjointe aux programmes
Guylaine Gagnon, adjointe aux programmes
Assiétou Gaye, adjointe aux programmes
Line Tremblay, adjointe aux programmes

Direction du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque

Nicole Doucet, directrice
Jean Dumas, adjoint administratif
Michèle Cadoret, chargée de programmes
Alain Filion, chargé de programmes
Jean Fortin, chargé de programmes
Diane Isabelle, chargée de programmes
Marjolaine Jacob, chargée de programmes
Louise Pelletier, chargée de programmes
Guylaine Berthelot, adjointe aux programmes
Gilles Pettigrew, adjoint aux programmes
Milène Rathé, adjointe aux programmes

Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature

Hélène Bernier, directrice
Claude Godin, adjoint administratif
Berri Richard Bergeron, chargé de programmes
Yvon Bergeron, chargé de programmes
Françoise Jean, chargée de programmes
Christiane Jobin, chargée de programmes
Hélène LaRoche, chargée de programmes
Brigitte Malenfant, chargée de programmes
Monique Ouellet, chargée de programmes
Dyann Bédard, adjointe aux programmes
Danielle Desrosiers, adjointe aux programmes
Nathalie Leclerc, adjointe aux programmes
Lise Richard, adjointe aux programmes

Pour réaliser ses mandats, le Conseil comptait au 31 mars 2004 sur un effectif (régulier et temporaire) s'établissant à 67 ETC (équivalent temps complet) qui se répartit entre le siège social de Québec (35 ETC) et le bureau de Montréal (32 ETC).

Au cours de l'année civile 2003, le Conseil a consacré 2,02 % de sa masse salariale dans des activités de développement admissibles à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, dépassant l'objectif fixé dans cette loi.

Dix ans de rayonnement

Il y a dix ans, le Conseil des arts et des lettres ouvrait officiellement « ses portes ». Les premiers membres du conseil d'administration, nommés à l'été 1993, allaient dès lors s'appuyer sur une équipe de quelques personnes afin de préparer pour le 1er avril 1994 l'ouverture du Conseil et planifier le transfert du personnel et des dossiers du ministère de la Culture.

La création du Conseil des arts et des lettres a constitué l'un des principaux leviers de la politique culturelle dont l'axe central est le soutien aux créateurs et à la création. Deux grands principes ont guidé le choix du gouvernement de créer un organisme autonome et décentralisé ayant pour mandat d'octroyer de l'aide financière aux milieux artistiques et littéraires :

l'autonomie de la création artistique et l'importance de garder une distance entre le soutien aux arts et aux lettres et les pouvoirs politiques ;
l'association des milieux artistiques à la gestion des décisions qui les concerne afin que le soutien financier soit adaptée à l'évolution de leurs besoins.

Ces principes ont constamment inspiré le travail du Conseil et sont toujours d'actualité. Au cours de ces dix années, le principal défi du Conseil aura été de soutenir la création sous toutes ses formes, d'améliorer les conditions de pratique artistique et de contribuer au rayonnement des œuvres artistiques et littéraires au Québec et à l'étranger. Le soutien de la relève et le développement artistique en région auront en outre constitué les enjeux majeurs du renouvellement de la création.

Le Conseil a assumé son mandat avec l'aide d'un personnel dévoué, prenant appui sur l'expertise des membres des jurys et comités ainsi que sur l'engagement des membres de ses différents conseils d'administration. Malgré des effectifs restreints et des budgets toujours insuffisants, eu égard à l'ampleur de l'effervescence et de la vitalité artistique et littéraire, le Conseil a contribué au développement des arts et des lettres de façon transparente, équitable et rigoureuse tout en ayant le souci de servir les objectifs de la politique culturelle.

L'amélioration des conditions de vie professionnelle des artistes et des écrivains ainsi que la consolidation des organismes artistiques demeurent toujours des objectifs essentiels à atteindre. Des progrès ont été accomplis comme le démontre le septième bulletin des *Constats du CALQ* ayant pour thème « L'impact des sommes additionnelles au Conseil des arts et des lettres du Québec sur les conditions de création, de production et de diffusion. » Cependant, les créateurs du Québec ne peuvent encore aujourd'hui vivre correctement de leur art. De nombreux organismes n'arrivent pas à compter sur un soutien à la mesure de leurs besoins.
Le défi des prochaines années sera donc pour le Conseil des arts et des lettres d'innover au regard de nouvelles formes de financement qui seront complémentaires à ses leviers actuels et compatibles avec les objectifs de la politique culturelle à l'égard du soutien à la création.

de la présidente-
directrice générale

À l'instar de la plupart des conseils des arts qui œuvrent ailleurs au Canada et dans plusieurs pays, le Conseil des arts et des lettres du Québec se caractérise par son mode d'attribution basé sur l'évaluation par des comités de pairs indépendants des pouvoirs politiques. Dans son fonctionnement, le Conseil se distingue toutefois des autres conseils dans la mesure où il relève de la ministre de la Culture et des Communications qui en est la responsable devant l'Assemblée nationale. Le plan d'activité du Conseil est donc élaboré en tenant compte des orientations de la Ministre de manière à assurer une cohérence avec la politique culturelle.

Bien que l'autonomie du Conseil soit ainsi toute relative, il nous faut heureusement constater que les différents gouvernements et ministres de la culture du Québec qui se sont succédé ont défendu et respecté son indépendance, notamment en ce qui a trait à l'octroi de l'aide financière.

Les décisions du Conseil ont toujours tenu compte des budgets qui lui ont été attribués et ont reposé sur l'établissement de priorités garantissant que ses choix soient cohérents avec son mandat et les orientations ministérielles en matière de développement culturel.

C'est dans ce contexte que le Conseil a aussi pu s'adjoindre la collaboration étroite et forte des milieux artistique et littéraire afin d'établir des pistes d'action sur la base d'une connaissance étendue des besoins et des enjeux de l'ensemble des disciplines artistiques. Le Conseil leur en est aujourd'hui reconnaissant.

La vitalité et la crédibilité du travail d'un organisme tel que le Conseil des arts et des lettres n'est donc possible que s'il est reconnu et appuyé de façon claire par le gouvernement et par les milieux artistique et littéraire du Québec. Au fil des dix dernières années, le Conseil a pu compter sur cette reconnaissance et cet appui.

À l'heure des réflexions sur le fonctionnement de l'État et des mutations qu'on observe dans le secteur culturel, le dialogue qu'entretient le Conseil avec les milieux artistiques et gouvernementaux s'avère donc capital. Il constitue sans aucun doute l'une des garanties que le Conseil pourra poursuivre et développer son action auprès des artistes, des écrivains et des organismes artistiques du Québec.

Au terme de mon mandat, qui se termine en juillet 2004, je tiens à remercier les administrateurs et le personnel du Conseil ainsi que l'ensemble du milieu des arts et des lettres pour leur appui. Je souhaite un bon 10e anniversaire et une longue vie au Conseil des arts et des lettres.

Marie-Claire Lévesque

L'univers des arts et des lettres traverse une période de profondes mutations. L'émergence de nouvelles pratiques artistiques, la convergence des savoirs et des technologies ainsi que l'internationalisation des marchés ont déjà des impacts perceptibles sur l'évolution de la carrière des créateurs et sur le développement des organismes culturels.

Bien qu'ils soient stimulés par cette mouvance, les artistes et les écrivains mènent leurs projets dans des conditions économiques difficiles. Les organismes artistiques et littéraires ont quant à eux de la difficulté à atteindre un niveau de revenus adaptés à l'accomplissement de leurs mandats. Le rayonnement des œuvres auprès du public ne peut qu'en subir les contrecoups. C'est dans ce contexte que le Conseil des arts et des lettres du Québec a établi les enjeux sous-jacents aux orientations stratégiques et aux objectifs qu'il s'est donnés en 2003-2004.

L'évolution accélérée des pratiques et le développement de la carrière

L'évolution des pratiques artistiques et littéraires, l'impact des technologies, l'ouverture de nouveaux marchés et l'accélération des modes de diffusion ont des impacts de plus en plus marqués sur le niveau des ressources financières nécessaires au développement de la carrière de créateurs dont le nombre est croissant. Depuis 1994, les demandes de bourses ont augmenté de 50 % et l'aide financière demandée a doublé. Chaque année, de nombreux artistes et écrivains de la relève souhaitent disposer de ressources adéquates pour pénétrer le marché du travail artistique. Les plus chevronnés réclament quant à eux des moyens adaptés à leurs besoins. Les difficultés que posent un soutien financier en deçà des coûts réels des projets de même que la rareté des outils de promotion et l'exiguïté des marchés intérieurs illustrent les limites actuelles des programmes de bourses et de subventions.

La reconnaissance sociale et économique des artistes et des écrivains demeure un enjeu crucial. Les créateurs se trouvent souvent dépourvus de protections sociales et de leviers fiscaux appropriés à leurs situations. Le versement de droits d'auteur et le respect de la propriété intellectuelle, comme l'aménagement de conditions salariales équitables, ne sont pas toujours la priorité des producteurs et des diffuseurs culturels. Près de quinze ans après l'adoption des lois sur le statut de l'artiste, des efforts significatifs restent à accomplir.

L'essor extraordinaire des réseaux de production et de diffusion

Le développement accéléré du réseau des organismes soulève des défis majeurs compte tenu des ressources disponibles. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'organismes soutenus par le Conseil s'est accru de 20,5 %, portant à plus de 500 en 2003-2004 ceux qui reçoivent un soutien financier du Conseil.

Bien que des crédits nouveaux soient venus consolider le fonctionnement de plusieurs d'entre eux au cours des dernières années, les organismes n'arrivent pas à compter sur des sources de revenus fiables et majorés de façon régulière. Ils ont de la difficulté à maintenir la qualité de leurs programmations, à préserver les compétences à leur emploi et à assumer pleinement leurs responsabilités à l'égard de l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes, des artisans et des écrivains.

Les organismes sont en outre d'importants employeurs de main-d'œuvre culturelle. En 2002-2003, les organismes soutenus par le Conseil ont employé plus de 15 000 personnes et versé en salaires, honoraires et droits près de 111 M$. La précarité de leurs sources de financement comporte donc un risque de voir s'éroder au fil du temps des acquis en termes d'expertise et de savoir-faire.

Sur un autre plan, l'évolution des pratiques et des contenus artistiques a fortement contribué à diversifier la gamme des organismes artistiques. De nouveaux modèles surgissent, de nouveaux réseaux se tissent. Alors que le Conseil cherche à soutenir l'émergence d'initiatives novatrices et audacieuses dans l'ensemble des régions du Québec, le défi de concilier cet objectif avec le développement des organismes à vocation institutionnelle se fait pressant. C'est dans ce contexte que l'apport d'un soutien adéquat aux organismes porteurs d'une contribution artistique significative s'impose.

Des œuvres à diffuser et à faire connaître du public

Sur la base d'efforts remarquables, les organismes artistiques ont enregistré des gains significatifs en matière de fréquentation. Ils ont mené des expériences fécondes auprès des jeunes et accentué, à travers plusieurs réseaux de diffusion, la circulation des œuvres auprès de nouveaux publics. En 2002-2003, plus de quatre millions de personnes ont assisté à des spectacles, visité des expositions et suivi des événements artistiques présentés par les organismes soutenus par le Conseil.

En dépit de ce travail, les œuvres de nos artistes et écrivains restent encore méconnues du public, notamment des jeunes. En 1999, 40 % des jeunes de 15 à 24 ans ont évoqué le plus souvent le motif lié au manque d'argent pour leur permettre d'assister à des spectacles[1]. Dans le contexte d'une société modelée par une culture de masse, l'accès à une diversité d'œuvres artistiques et littéraires demeure un défi de premier plan. Les spectacles, les expositions et les événements ont besoin d'être promus et documentés de telle sorte que le public puisse les connaître et y avoir accès.

Par ailleurs, la présence des créateurs et des organismes artistiques sur la scène internationale a connu une croissance extraordinaire au cours des cinq dernières années. En 2002-2003, les artistes de la scène ont présenté à eux seuls 1 292 représentations à l'étranger qui ont engendré plus de 13 millions de dollars[2].

Plus de 764 artistes, écrivains et travailleurs culturels y ont participé. Les retombées sont déjà palpables et les marchés potentiels sont nombreux. Maintenant inscrit dans les réseaux internationaux de la diffusion, le Québec accueille en contrepartie de nombreux artistes, écrivains et producteurs étrangers.

Bien que les investissements publics en matière de diffusion internationale aient été significatifs au cours des dernières années, ceux-ci méritent d'être mieux ciblés. Les artistes, les écrivains et les organismes frappent à de nombreuses portes et souscrivent parfois à des programmes qui ne correspondent pas à leurs besoins. Les leviers financiers restent en outre peu diversifiés et souvent peu adaptés aux exigences des marchés extérieurs. En outre, notre connaissance des marchés et des publics extérieurs demeure élémentaire et peu étayée. L'information et les connaissances acquises par l'ensemble des intervenants sont rarement canalisées et regroupées. Des approches de concertation sont donc requises afin de développer une vision d'ensemble et une plus grande cohérence des interventions de l'État en matière de diffusion internationale.

Rester à l'écoute du milieu artistique et littéraire

Au même titre que la population en général, les acteurs du monde culturel ont des attentes élevées en matière de services publics. Les artistes, les écrivains et les organismes consacrent un temps précieux à rédiger de nombreuses demandes d'aide financière auprès d'instances qui se multiplient. Ils réclament conseils et appuis. Leurs besoins se transforment, nécessitant souplesse et efficacité d'intervention. Des efforts de simplification et de rationalisation dans la gestion des demandes sont nécessaires tout comme la présence accrue des représentants du Conseil sur l'ensemble du territoire du Québec.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a été créé afin d'associer le milieu artistique à la gestion des décisions qui le concernent. C'est ainsi que le Conseil a développé depuis sa création des orientations en étroite concertation avec les milieux artistique et littéraire. Or les transformations rapides et profondes qui touchent ces milieux rendent d'autant plus cruciaux l'appui et le renforcement de la vie associative ainsi que le développement des connaissances de la réalité artistique et littéraire. À cet égard, la collaboration des principaux acteurs du développement culturel de toutes les régions, tout comme la participation aux débats qui mobilisent le monde des arts, des lettres et de la culture sont aujourd'hui essentielles.

[1] Gauthier, Madeleine et Bolly, Claire. « Les modes de vie et les pratiques culturelles des jeunes : homogénéisation de la culture et individualisation des pratiques ? », dans *Loisirs et Société*, Vol. 24, no 2, automne 2001, p. 440.

[2] Hardy, Gaétan. « La diffusion hors Québec des productions québécoises en arts de la scène de 2000-2001 à 2002-2003 », *Constats du CALQ*, no 6, mai 2004, 21 pages.

Conformément à l'article 17 de sa loi constitutive et en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, le Conseil des arts et des lettres du Québec transmettait en avril 2003 à la ministre de la Culture et des Communications son *Plan stratégique 2003-2006*. Inspiré par le contexte évolutif et les défis que pose le développement des arts et des lettres, ce plan témoigne de la volonté du Conseil d'accomplir judicieusement sa mission et de soutenir adéquatement le domaine des arts et des lettres. Il a été élaboré dans le respect des orientations ministérielles et sur la base de consultations régulières avec les milieux artistique et littéraire.

Le *Plan stratégique 2003-2006* cible cinq orientations :

Stimuler et appuyer le développement de la carrière des artistes et des écrivains aux différentes étapes de leur cheminement.

Consolider le réseau des organismes de production et de diffusion.

Renforcer la promotion et la circulation des œuvres et des productions artistiques au Québec.

Canaliser le soutien destiné au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.

Déployer les compétences et renforcer les actions institutionnelles du Conseil.

Parmi les objectifs qui découlent de ces orientations stratégiques, l'amélioration du soutien aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques est demeurée une cible incontournable. Pour l'atteindre, le Conseil a développé des programmes visant à respecter l'autonomie et l'indépendance de la création, à favoriser la reconnaissance des artistes et des écrivains aux différentes étapes de leur carrière et à mieux répondre à leurs besoins.

En ce qui a trait aux organismes de production et de diffusion, le Conseil a misé sur le renforcement de leur soutien afin qu'ils puissent réaliser pleinement leur mission. Le Conseil a maintenu ses actions en faveur des régions du Québec, contribué à la diffusion des œuvres sur le plan national et international et poursuivi sa collaboration avec de nombreux partenaires.

Dans la foulée de son plan stratégique, le Conseil a initié un certain nombre de chantiers portant notamment sur le contenu de ses programmes et formulaires, l'amélioration de ses processus d'évaluation et l'efficience de ses processus de gestion. Au terme de sa planification stratégique, le Conseil a identifié une dizaine de cibles découlant de ses principaux objectifs.

Faits saillants

Pour réaliser ses activités en 2003-2004, le Conseil des arts et des lettres du Québec disposait de 72,8 M$. Les décisions concernant l'octroi de l'aide financière se sont appuyées sur les orientations stratégiques du Conseil qui tiennent notamment compte des attentes signifiées par la ministre de la Culture et des Communications en ce qui a trait à l'amélioration des conditions économiques des artistes et des travailleurs culturels.

Au cours de 2003-2004, 1,1 M$ additionnels ont été consacrés à bonifier le programme de bourses aux artistes dont 350 000 $ provenaient du *Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle* qui ont été affectés aux bourses de recherche et de création en arts médiatiques. Par ailleurs, l'aide consentie aux organismes a été haussée de 1,8 M$ dont 750 000 $ ont servi à soutenir des projets de diffusion hors Québec des arts de la scène.

En 2003-2004, le Conseil a octroyé 66,8 M$ sous forme de bourses et de subventions aux artistes et aux organismes artistiques professionnels du Québec, ce qui représente 91,8 % de son budget.

Programme	
Bourses aux artistes professionnels[1]	**9 769 036**
Subventions aux organismes	**57 038 273**
Arts multidisciplinaires[2]	772 925
Danse[2]	5 584 900
Musique[2]	14 869 500
Théâtre[2]	14 865 225
Arts du cirque[2]	314 175
Centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques	4 206 211
Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques	885 897
Édition et promotion des périodiques culturels	1 245 264
Promotion et diffusion de la création littéraire	120 800
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	2 457 012
Événements nationaux et internationaux	3 196 364
Circulation de spectacles au Québec	1 058 754
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	2 392 739
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	54 700
Aide aux diffuseurs spécialisés	4 022 667
Accueil de spectacles étrangers	512 415
Ententes[3]	351 559
Saison au Québec	77 666
Autres	49 500
Total	

1 Inclut les montants versés dans le cadre des ententes régionales de développement artistique.
2 Organismes de production.
3 Inclut les ententes de coopération, les ententes régionales et municipales ainsi que les montants versés à l'Observatoire de la culture et des communications, de même que les ententes relatives à l'accueil d'artistes en résidence.

De ce montant global, 9,8 M$ (14,6 %) ont été versés à des créateurs individuels et 57 M$ ont servi à soutenir le fonctionnement, les projets et la tenue des activités des organismes artistiques sans but lucratif. Enfin, 8,4 % des crédits à sa disposition ont servi à assurer son fonctionnement et à rémunérer les quelque 256 individus associés au processus d'évaluation.

Une somme de 51,8 M$ (soit 77,5 % du soutien financier octroyé) a été consacrée au secteur des arts de la scène pour soutenir les artistes et les organismes de théâtre, de danse, de musique, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque ; 11,5 M$ (soit 17,2 %) ont été versés au secteur des arts visuels et des arts médiatiques pour soutenir les artistes et organismes des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture ; et 3,2 M$ (ou 4,8 %) ont été accordés aux écrivains et aux organismes du secteur de la littérature.

Les organismes et les artistes de la région de Montréal ont reçu 34,2 M$ (soit 66 % de l'aide totale octroyée dans le cadre des programmes réguliers excluant les organismes majeurs ou nationaux), ceux de la Capitale-Nationale ont touché 7,8 M$ (soit 15,1 %) et ceux des autres régions 9,8 M$ (soit 18,9 %).

En 2003-2004, le secteur de la diffusion et de la promotion au Québec a connu une augmentation globale de 729 304 $ tandis que la diffusion hors Québec a été haussée de 553 684 $ par rapport à l'exercice précédent.

Des ententes spécifiques de développement conclus avec les instances régionales et municipales ont favorisé l'accès d'un plus grand nombre de créateurs et d'organismes artistiques aux services et aux fonds du Conseil. Plus de 70 artistes professionnels et 11 organismes de différentes régions du Québec ont ainsi bénéficié de ces ententes pour lesquelles la contribution financière du Conseil s'élevait à 360 458 $. Le renouvellement de 14 accords de coopération avec les conseils régionaux de la culture ont contribué à mieux faire connaître les programmes et activités du Conseil en région.

Enfin, dans l'optique d'améliorer les services offerts à la communauté artistique et littéraire, le Conseil a procédé à la révision des ses programmes, formulaires et processus de gestion.

Stimuler et appuyer le développement de la carrière des artistes et des écrivains aux différentes étapes de leur cheminement.

Permettre aux artistes et aux écrivains de créer dans des conditions adéquates.

Dans le but d'atteindre ce premier objectif, le Conseil a maintenu l'ensemble de ses programmes de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels. Ces programmes visent à soutenir des projets de recherche et de création artistiques, à encourager le renouvellement et le développement des pratiques et à faciliter la réalisation d'activités de perfectionnement. Les artistes professionnels peuvent ainsi disposer des ressources nécessaires à la création d'œuvres et à la réalisation de différentes activités liées à leur démarche artistique et ce, tout au long de leur carrière. Ce programme permet également aux créateurs de se ressourcer en participant à des stages de perfectionnement ou en séjournant dans un des nombreux studios ou ateliers-résidences situés dans des milieux reconnus pour leur vie culturelle intense.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Conseil a reçu 3 827 demandes de bourses, soit 124 de plus que l'année précédente ; il a pu répondre favorablement à 31,9 % d'entre elles, consacrant 9,8 M$ à soutenir les projets des artistes et des écrivains professionnels actifs sur l'ensemble du territoire québécois. Un total de 1 220 bourses et prix ont été attribués pour appuyer les activités de création, de diffusion, de perfectionnement et de déplacement dans le cadre du programme ou d'ententes régionales. Le Conseil a atteint son objectif d'augmenter la bourse moyenne octroyée aux artistes et écrivains pour leurs projets de recherche et de création laquelle s'établissait à 12 305 $ en 2003-2004 soit une augmentation de près de 19 % par rapport à l'année précédente. En outre, l'écart entre l'aide demandée et l'aide attribuée par le Conseil a été réduit afin d'accorder un soutien financier qui respecte la nature des projets et les besoins. Plus de la moitié des bourses, octroyées à 636 artistes et écrivains professionnels, a servi à soutenir des projets de recherche et de création totalisant 7,8 M$, ce qui représente 80 % des sommes disponibles. Par ailleurs, 355 bourses ont permis de soutenir les déplacements des artistes ou des écrivains professionnels.

Volet	Type A	Type B	Total	Bourse moyenne
Soutien à la recherche et création	**3 581 234**	**4 244 985**	**7 826 219**	**12 305**
Création / diffusion	**140 434**	**222 966**	**363 400**	**6 857**
Accueil d'artistes en résidence	9 200	9 640	18 840	3 140
Commandes d'œuvres	131 234	162 026	293 260	8 887
Spectacles littéraires		51 300	51 300	3 664
Soutien à la carrière	**284 138**	**392 626**	**676 764**	**7 437**
Bourses de carrière	60 000		60 000	30 000
Perfectionnement	51 138	221 426	272 564	4 620
Studios et ateliers-résidences	173 000	171 200	344 200	11 473
Prix du Conseil	**55 500**	**15 000**	**70 500**	**5 423**
Déplacement	**299 738**	**216 957**	**516 695**	**1 455**
Ententes régionales de développement artistique	**66 545**	**248 913**	**315 458**	**4 381**
Fonds dédié Abitibi-Témiscamingue	6 000	44 000	50 000	5 556
Fonds dédié Bas-Saint-Laurent		49 201	49 201	2 894
Fonds dédié Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7 500	72 500	80 000	5 714
Fonds dédié Lanaudière	29 295	59 162	88 457	5 897
Fonds dédié Mauricie	23 750	24 050	47 800	2 812
Total	**4 427 589**	**5 341 447**	**9 769 036**	**8 007**

Encourager le développement et le perfectionnement des compétences artistiques.

Le Conseil alloue des bourses de déplacement qui permettent aux créateurs individuels de participer à des manifestations artistiques ou à des colloques et d'accepter des invitations provenant de l'extérieur du Québec afin d'y développer leur carrière ou d'y faire valoir leur œuvre. En 2003-2004, le Conseil a octroyé 355 bourses de déplacement. Le Conseil soutient également le développement de la carrière des artistes et leur rayonnement en octroyant des bourses de perfectionnement et en maintenant un réseau de résidences à leur disposition. Ainsi, 59 artistes et écrivains ont pu réaliser des activités de perfectionnement totalisant 272 564 $; 53 artistes se sont partagé 363 400 $ en bourses visant à soutenir un projet de création lié à la diffusion, tel une résidence auprès d'un organisme d'accueil, une commande d'œuvre ou un spectacle littéraire ; enfin, 30 séjours en résidence d'une durée variant de trois mois à un an ont été effectués dans 14 villes (New York, Paris, Cergy, Nice, Avignon, Lyon, Rome, Bâle, Buenos Aires, Granollers, Mexico, Helsinki, Amsterdam, Montréal), assortis de bourses totalisant 344 200 $.

Les séjours d'artistes et d'écrivains québécois en résidence à l'étranger sont le fruit d'accords de réciprocité avec les pays hôtes. Le Conseil cherche continuellement à développer de nouvelles ententes avec des partenaires québécois et étrangers, qu'il s'agisse d'organismes artistiques, d'agences gouvernementales ou d'institutions internationales, afin d'élargir son réseau de résidences d'artistes. En 2003-2004, les créateurs québécois ont disposé d'un nouveau lieu d'hébergement à l'étranger : le studio du Québec à Berlin, situé dans la Künstlerhaus Bethanien, un hôpital du XIX[e] siècle reconverti en résidence d'artistes qui accueille chaque année des créateurs du monde entier.

Le Conseil a par ailleurs accueilli 16 artistes en résidence de création, provenant de neuf pays (Suisse, Finlande, France, Argentine, Espagne, Mexique, Arménie, Roumanie, Québec). L'accueil s'est fait dans les villes de Montréal, Québec et Gatineau grâce à l'engagement des organismes artistiques québécois partenaires : Méduse, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, la Chambre Blanche, Axe Néo-7, l'Ensemble contemporain de Montréal, la Fondation Jean-Pierre Perreault, Musique Multi-Montréal.

Le Conseil a en outre renouvelé ses ententes de réciprocité avec l'Association française d'action artistique (AFAA), l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et le Secretaria de Cultura de la Presidencia de la Nacion d'Argentine pour l'accueil d'artistes du Québec en résidence à l'étranger.

À la suite des recommandations du comité des régions, le Conseil a maintenu ses cibles budgétaires à l'égard du soutien aux artistes résidant hors des grands centres, en allouant une somme de 1,4 M$ pour les artistes en région qui comptent moins de 10 années de carrière. En 2003-2004, 65 % des boursiers étaient de la région de Montréal ; 8,1 % de la région de la Capitale-Nationale et 26,9 % étaient issus des autres régions. Le taux de réponse à la demande formulée par les artistes atteignait respectivement 31,9 %, 29,9 % et 32,5 %.

Sur l'ensemble des bourses attribuées en 2003-2004, 49,7 % ont été octroyées à des créateurs du secteur des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art et à des professionnels de l'architecture (4,8 M$), 33,6 % à des artistes des arts de la scène (3,3 M$) et 16,7 % à des écrivains (1,6 M$).

- 60 % des boursiers sont des artistes de la relève éligibles aux bourses de type B visant les créateurs ayant entre deux et dix années de pratique professionnelle ; 732 artistes de la relève se sont partagé 54 % des sommes disponibles, pour un montant totalisant 5,3 M$.
- 23,6 % des bourses ont été octroyées à des artistes membres d'un collectif.
- 56,7 % des boursiers sont de sexe masculin, une proportion semblable à celle des demandeurs (54,6 %).
- 75,2 % des boursiers sont nés au Québec, 14,1 % dans un autre pays et 10,7 % dans une autre province canadienne.

Reconnaître la contribution des créateurs dans leur communauté.

Afin d'appuyer des projets artistiques en liens avec les collectivités du Québec, le Conseil a mené des actions dans le cadre d'ententes spécifiques avec des instances municipales et régionales.

Sur la base d'un partenariat fructueux, le Conseil a maintenu des ententes spécifiques de développement artistique adaptées aux besoins des régions et s'harmonisant avec ses axes d'intervention. Ces ententes ont permis à 72 artistes professionnels d'obtenir une aide financière totalisant 720 916 $ pour la réalisation de 58 projets en lien avec des partenaires de leur communauté : 17 boursiers étaient du Bas-Saint-Laurent, 9 de l'Abitibi-Témiscamingue, 17 de la Mauricie, 14 de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 15 de Lanaudière.

Le Conseil a maintenu sa politique d'attribution de prix et reconnaissances qui a pour objectif de souligner la contribution des artistes et des écrivains professionnels dans leur communauté et auprès du public.

En 2003-2004, 70 500 $ ont été versés à 13 artistes et écrivains sous forme de prix à la création, lesquels étaient assortis d'une bourse dont le montant variait de 2 500 $ à 10 000 $. Sur la base d'un partenariat avec les conseils régionaux de la culture, le Conseil a attribué neuf prix visant à soutenir la création artistique dans les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, des Laurentides, de Lanaudière, de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie. En remettant ces prix, le Conseil réitère son soutien aux créateurs dont le travail et les réalisations dynamisent la vie artistique hors des grands centres.

Par ailleurs, trois prix nationaux ont été octroyés en partenariat avec l'Académie québécoise du théâtre, le Conseil québécois de la musique et les Rendez-vous du cinéma québécois à des artistes qui, grâce à leur travail et à leur talent, ont donné en cours d'année, une œuvre remarquable dans les secteurs de la musique, du théâtre et des arts médiatiques. Finalement, un prix a été remis en lien avec une organisation municipale dotée d'une politique culturelle qui défend et fait valoir la cause des arts et des lettres, soit Trois-Rivières.

Bourses de carrière*	**60 000**
Nicole Brossard (littérature) Montréal	30 000
Louise Lecavalier (danse) Montréal	30 000
Prix à la création artistique en région	**43 000**
Jacques Crête (théâtre) Mauricie	5 000
François Désalliers (littérature) Laurentides	5 000
Raôul Duguay (littérature) Montérégie	5 000
Yves Gonthier (arts visuels) Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5 000
Paul Chanel Malenfant (littérature) Bas-Saint-Laurent	5 000
Raynald Ouellet (musique) Chaudière-Appalaches	3 000
Joseph Rondeau (théâtre) Centre-du-Québec	5 000
Jean-Yves Vigneau (arts visuels) Outaouais	5 000
Louise Warren (littérature) Lanaudière	5 000
Prix à la création artistique dans un secteur particulier	**25 000**
François Archambault (théâtre) Montréal	
Masque du texte original	10 000
Timothy Brady (musique) Montréal	
Opus du compositeur de l'année	10 000
Pierre Hébert (arts médiatiques) Montérégie	
Prix de la meilleure œuvre d'art et d'expérimentation	5 000
Prix à la création artistique en lien avec un organisme municipal	**2 500**
Carolane St-Pierre (arts médiatiques) Mauricie	
Gala des Granos prix culturels de Trois-Rivières	

* Il s'agit du second versement de ces bourses dont le montant est réparti sur deux ans ; deux des quatre artistes ayant reçu des bourses de carrière en 2002-2003 sont malheureusement décédés au cours de 2003-2004.

Participer à l'essor des arts et des lettres des premiers peuples et des communautés culturelles.

Des actions ont été menées afin de renforcer la vie artistique dans certaines régions du Québec où les contextes sociaux, démographiques et territoriaux nécessitent des interventions adaptées ; le Conseil a ainsi appuyé les initiatives d'organismes en voie de professionnalisation qui contribuent au développement artistique sur leur territoire, des projets exploratoires dont la réalisation repose sur un partenariat avec une collectivité ainsi que des événements visant le rapprochement interculturel, le renouvellement et l'accroissement des publics. Il s'est aussi engagé dans une action concertée avec le milieu des arts et des lettres issu des premiers peuples en signant un accord de coopération avec l'Institut culturel éducatif montagnais (ICEM) et en soutenant la réalisation d'une étude financée conjointement avec la SODEC et l'Institut culturel Avataq sur la situation des artistes et des organismes établis au Nunavik.

Consolider le réseau des organismes de production et de diffusion.

Assurer aux organismes méritants un financement adéquat et adapté aux exigences professionnelles et territoriales.

En 2003-2004, le Conseil a reçu 1 392 demandes de subventions. Il a pu répondre à 67,2 % des demandes formulées par les organismes de production en arts de la scène, les centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, les éditeurs de périodiques culturels, les diffuseurs spécialisés, les organisateurs d'événements nationaux et internationaux, les associations professionnelles et les regroupements nationaux. Ce taux de réponse équivaut à celui de l'année précédente qui s'établissait à 67,8 %.

Au cours de l'année, le Conseil a versé 57 M$ sous forme de subventions à 519 organismes artistiques pour soutenir leurs activités de production, de promotion et de diffusion. L'aide octroyée pour soutenir le fonctionnement des organismes s'élevait à 48,9 M$ tandis que l'aide ponctuelle aux projets était de 8,1 M$. Des crédits alloués, 85 % (soit 48,5 M$) ont été attribués au secteur des arts de la scène, 11,7 % (soit 6,7 M$) aux secteurs des arts visuels et des arts médiatiques et 2,8 % (soit 1,5 M$) au secteur de la littérature ; la différence, représentant 0,5 % du montant global, a servi à soutenir d'autres activités, à raison de 0,3 M$. Le Conseil a en outre accordé 225 000 $ à des organismes devant faire face aux obligations reliées à la gestion et à l'entretien de nouveaux lieux.

Sur le plan territorial, le Conseil a reçu 795 demandes d'organismes de la région de Montréal, 192 demandes provenaient de la région de la Capitale-Nationale et 291 demandes des autres régions. Le taux de réponse à la demande a été de 68,1 % à Montréal dont les organismes ont reçu une aide totalisant 27,5 M$, de 65,6 % dans la région de la Capitale-Nationale pour une somme globale de 7 M$ et de 63,6 % dans les autres régions dont l'aide s'élève à 7,5 M$.

Par ailleurs, le Conseil a conclu des ententes avec les municipalités de Sherbrooke et de Victoriaville visant à exercer un effet de levier afin que les municipalités s'engagent concrètement à soutenir les organismes artistiques sur leur territoire. Ces engagements sont basés sur trois ans et visent à favoriser l'accès des citoyens aux arts et aux lettres.

Le Conseil a poursuivi ses objectifs budgétaires à l'égard du soutien aux organismes établis hors de Montréal ou de la Capitale-Nationale, versant 26,2 % de l'enveloppe des projets de production en arts de la scène et 35,7 % de l'enveloppe destinée aux centres d'artistes à des organismes des régions.

Théâtre (92)
63 organismes de production ; 14 diffuseurs spécialisés ; 2 associations professionnelles ; 1 regroupement national ; 5 organismes de services ; 6 événements nationaux et internationaux ; 1 périodique.

Musique (70)
36 organismes de production ; 22 diffuseurs spécialisés ; 7 événements nationaux et internationaux ; 1 association professionnelle ; 1 regroupement national ; 2 organismes de services ; 1 périodique.

Arts visuels (64)
3 centres de production ; 27 centres de diffusion ; 15 centres de production et de diffusion ; 8 événements nationaux et internationaux ; 7 périodiques ; 1 association professionnelle ; 3 organismes de services.

Danse (33)
22 organismes de production ; 6 diffuseurs spécialisés ; 1 regroupement national ; 2 organismes de services ; 2 événements nationaux et internationaux.

Littérature (34)
18 périodiques ; 8 diffuseurs spécialisés ; 4 événements nationaux et internationaux ; 1 association professionnelle ; 3 organismes de services.

Arts médiatiques (21)
5 centres de production ; 3 centres de diffusion ; 9 centres de production et de diffusion ; 3 périodiques ; 1 organisme de services.

Arts multidisciplinaires (9)
6 organismes de production ; 2 diffuseurs spécialisés ; 1 événement national.

Arts du cirque (3)
2 organismes de production ; 1 regroupement national.

Par ailleurs, les organismes majeurs et les organismes nationaux ont bénéficié d'un soutien financier de 14,6 M$, soit l'équivalent de 25,6 % des sommes attribuées à l'ensemble des organismes au cours de l'année. Compte tenu du fait que leurs activités s'étendent à l'ensemble du territoire québécois, l'aide consentie à ces organismes n'a pas été associée à une région particulière. Les organismes qualifiés de majeurs reçoivent respectivement une aide financière d'au moins un million de dollars annuellement tandis que les organismes nationaux tels que les associations professionnelles d'artistes ont une portée ou une vocation nationales.

Améliorer les conditions de pratique des artistes et des écrivains qui œuvrent au sein des organismes artistiques.

Au cours de l'année, le Conseil a accentué ses actions pour s'assurer du respect du statut de l'artiste. Il a signifié des attentes très claires aux organismes soutenus afin qu'ils respectent intégralement les lois québécoises sur le statut de l'artiste et qu'ils établissent des contrats conformes à ces lois. Aux fins de l'attribution d'une subvention, les organismes soutenus au fonctionnement par le Conseil ont été tenus d'adopter et de mettre en œuvre une politique à l'égard de la propriété intellectuelle, du droit d'auteur et du paiement de cachets aux artistes, auteurs, écrivains et collaborateurs. Pour aider les organismes à élaborer leur politique, le Conseil a conçu un guide comprenant des énoncés obligatoires qui peuvent être adaptés en fonction du mandat et du domaine artistique visés par l'organisme. Pour recevoir le versement final de leur subvention, les organismes doivent déposer leur politique adoptée en bonne et due forme par leur conseil d'administration et conforme aux exigences du Conseil.

En comparant les dernières données disponibles sur la base des états financiers révisés des organismes artistiques soutenus en 2002-2003, on constate que depuis 1998-1999 (qui marque la fin d'une période où différentes politiques gouvernementales ont été adoptées afin de soutenir la diffusion, la création et la lecture), près de 13 M$ se sont ajoutés aux sommes consenties par les organismes pour rémunérer, sous forme de cachets, de droits et de salaires, les artistes, les écrivains et le personnel professionnel associés aux activités de création, de production et de diffusion au Québec et à l'étranger.

Région	Artistes	Organismes	Total
Bas-Saint-Laurent	220 246	696 246	916 492
Saguenay–Lac-Saint-Jean	145 625	1 159 988	1 305 613
Capitale-Nationale	775 306	7 044 620	7 819 926
Mauricie	79 700	792 537	872 237
Estrie	239 980	995 522	1 235 502
Montréal	6 671 195	27 530 356	34 201 551
Outaouais	89 105	347 217	436 322
Abitibi-Témiscamingue	121 990	324 466	446 456
Côte-Nord	15 830	99 900	115 730
Nord-du-Québec	6 000		6 000
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	133 000	248 094	381 094
Chaudière-Appalaches	187 787	192 194	379 981
Laval	82 392	315 752	398 144
Lanaudière	242 992	497 275	740 267
Laurentides	109 800	204 092	313 892
Montérégie	595 083	1 036 488	1 631 571
Centre-du-Québec	53 005	590 200	643 205
Sous-total	**9 769 036**	**42 074 947**	**51 843 983**
Organismes majeurs[1]		**12 085 000**	12 085 000
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services		2 534 767	2 534 767
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)[2]		37 000	37 000
Ententes[3]		206 559	206 559
Observatoire de la culture et des communications		100 000	100 000
Total			

[1] Orchestre symphonique de Montréal, Orchestre symphonique de Québec, les Grands Ballets canadiens, Théâtre du Nouveau Monde et Opéra de Montréal.

[2] La participation financière totale du Conseil à la CITF était de 54 700 $ dont 37 000 $ ont été attribués à des organismes hors Québec et 17 700 $ à des organismes québécois répartis dans diverses régions.

[3] Inclut les ententes de coopération et les ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

Renforcer la promotion et la circulation des œuvres et des productions artistiques

Améliorer le soutien aux organismes de diffusion sur l'ensemble du territoire.

Par l'entremise de ses quatre programmes visant la diffusion régionale et nationale des œuvres de tous les secteurs artistiques, le Conseil souhaite rendre accessible un plus grand nombre de spectacles de qualité aux populations des différentes régions, offrir à un plus large auditoire des créations québécoises originales et favoriser la présentation des œuvres et des productions artistiques dans des lieux adaptés à leur nature. L'aide que le Conseil octroie contribue également à rapprocher les artistes des membres de leur communauté. Globalement, le soutien financier aux programmes visant la diffusion au Québec a connu une hausse de 729 304 $ par rapport au précédent exercice.

En 2003-2004, plus de 4 M$ ont été consacrés au fonctionnement et aux projets de 55 diffuseurs spécialisés ; quelque 120 800 $ ont permis de réaliser 15 projets visant à promouvoir et à diffuser la création littéraire québécoise et un million de dollars a servi à soutenir 85 projets de circulation de spectacles au Québec ; enfin, 696 297 $ ont servi à appuyer divers projets de promotion et de diffusion des arts visuels et des arts médiatiques sur le territoire québécois.

Afin d'enrichir et de diversifier la programmation artistique offerte au public québécois sur l'ensemble du territoire, le Conseil a contribué à la tenue ou à la préparation de 28 événements nationaux et internationaux annuels ou biennaux, à raison d'un montant totalisant près de 3,2 M$. De plus, le Conseil a encouragé la tenue de divers événements visant le rapprochement interculturel, le renouvellement et l'accroissement des publics. Par ailleurs, le Conseil a profité de la Rencontre d'automne organisée par le Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ) pour s'associer à la remise d'une récompense à un diffuseur qui s'est illustré par ses efforts en matière de développement des publics et des marchés pour les arts de la scène. Le Prix Nouveaux Publics CALQ 2003, d'une valeur de 2 000 $, a été remporté par le diffuseur C.D. Spectacles, de Gaspé.

Canaliser le soutien destiné au rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.

Maintenir le soutien à la circulation et à la promotion des œuvres à l'extérieur du Québec.

Le Conseil soutient le développement et le rayonnement international des organismes reconnus pour leur excellence afin qu'ils puissent amorcer ou poursuivre leur développement à l'extérieur du Québec par des tournées ou des activités ponctuelles de développement de marchés. En 2003-2004, le montant consacré à l'ensemble des programmes visant la diffusion hors Québec a été haussé de 553 684 $.

En 2003-2004, des productions et des œuvres québécoises ont rayonné sur quatre continents grâce à l'appui du Conseil qui a consacré 189 600 $ à la diffusion et à la promotion des arts visuels et des arts médiatiques à l'extérieur du Québec, 2,4 M$ à la diffusion des arts de la scène et 26 000 $ à la diffusion de la littérature québécoise. Près de 1,5 M$ (soit 63,2 % des subventions accordées) ont permis à des organismes artistiques de toutes disciplines d'effectuer plus d'une centaine de tournées à travers le monde tandis que 0,7 M$ (soit 29,8 % des fonds disponibles) ont appuyé des activités de développement hors Québec des organismes en arts de la scène.

Par l'injection de plus de 100 000 $, le Conseil a soutenu 42 projets ponctuels de développement de marchés principalement en France, aux États-Unis, au Japon, en Allemagne et au Danemark. Les organismes québécois ont notamment été présents à des événements importants comme Musicora (Salon de la musique à Paris), Cirque de demain (France), Puerta de las Americas (Mexique), Informal European Theatre Meeting (IETM) (Royaume-Uni), Tokyo Performing Arts Market (Japon) et la rencontre annuelle de l'Association of Performing Arts Presenters à New York (États-Unis). De plus, le Conseil a donné 41 000 $ en appariement avec la Délégation générale du Québec à Tokyo pour que des artistes et des organismes québécois participent aux activités entourant les célébrations de son 30e anniversaire. Par ailleurs, le Conseil a octroyé 77 666 $ à des compagnies pour leur permettre de répondre aux invitations des organisateurs de l'événement *Voilà Québec en Mexico !*

Activités d'échanges et de concertation sur le plan international

Le Conseil a injecté 512 425 $ pour permettre aux diffuseurs du Québec de maintenir des liens avec des organismes hôtes de productions québécoises à travers le monde en accueillant des spectacles de 18 compagnies étrangères en provenance d'une dizaine de pays. Une somme de 54 700 $ (soit 2,2 % des subventions de diffusion) a été consentie à 10 projets sélectionnés par la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) ; le Conseil prête également son expertise à l'hébergement et à la mise à jour des pages Web consacrées aux activités de la CITF.

Le Conseil a reçu de nombreuses délégations de l'étranger dans le cadre de missions culturelles au Québec et participé activement aux travaux des commissions de coopération Québec-Égypte et Québec-Chili.

Enfin, le Conseil a participé activement au travaux de la Table de concertation internationale qui regroupe le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles et Télé-Québec. La table de concertation a pour mandat de favoriser la synergie gouvernementale par une action concertée des partenaires en matière culturelle sur la scène internationale.

Déployer les compétences et renforcer les actions institutionnelles du Conseil.

Renforcer les actions d'information.

Dans un contexte budgétaire difficile sur le plan administratif, le Conseil a procédé à des ajustements de sa structure administrative. Ainsi, en juillet 2003, la Direction des affaires publiques a été intégrée au sein d'une nouvelle unité : la Direction de l'action territoriale et des communications. Dans une perspective de continuité, le Conseil a poursuivi ses activités de communication en diffusant de l'information aux artistes, écrivains et organismes artistiques professionnels et en assurant une présence du Conseil sur le territoire par des séances d'information et de consultation dans plusieurs régions du Québec.

Pour rendre disponibles ses programmes et formulaires sur l'ensemble du territoire québécois, le Conseil mise sur la collaboration de ses partenaires culturels en région de même que sur l'accessibilité et l'exhaustivité de son site Web qui a été visité 229 370 fois au cours de l'année. En 2003-2004, le Conseil a émis 39 communiqués de presse et publié 24 documents liés au *Programme de bourses aux artistes professionnels 2004-2005*, 14 documents liés aux *Programmes de subventions aux organismes artistiques 2004-2005*, 19 formulaires d'inscription, 12 programmes et formulaires destinés aux artistes et aux organismes dans le cadre d'ententes avec des régions ou des municipalités, un *Guide d'information sur l'évaluation par les pairs*, un *Guide de présentation d'une demande de bourse*, différentes politiques portant sur la propriété intellectuelle, le soutien au financement pluriannuel, le soutien au fonctionnement, le *Plan stratégique 2003-2006*, la liste des bourses et subventions accordées par le Conseil, le *Rapport annuel 2002-2003* et la *Déclaration de services aux citoyens*.

En plus de l'appui financier qu'il offre aux organismes des arts de la scène qui se consacrent à la production et à la diffusion de spectacles pour l'enfance et la jeunesse, le Conseil assure la mise à jour et héberge sur son site Web le volet « Spectacles pour jeune public » du *Répertoire de ressources Culture-Éducation* du gouvernement. Cet outil promotionnel développé conjointement avec le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation permet aux enseignants, aux parents et aux diffuseurs du Québec et de l'étranger d'apprécier le travail de près d'une centaine de compagnies œuvrant à l'intention du jeune public.

Participer activement aux débats et enjeux relatifs au développement des arts et des lettres.

Engagé dans les débats et les enjeux relatifs au développement culturel, le Conseil cherche à agir dans un esprit de concertation et de complémentarité avec ses partenaires naturels que sont le ministère de la Culture et des Communications et la Société de développement des entreprises culturelles. Consulté par diverses instances gouvernementales pour émettre son avis sur des questions touchant les arts et les lettres, le Conseil a notamment répondu à 224 demandes d'avis du Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications en 2003-2004. Il a en outre fourni son expertise à divers partenaires dont le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, le ministère de l'Éducation et le Fonds d'investissement de la culture et des communications. Par ailleurs, il était membre du comité de mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture afin de cibler davantage l'action gouvernementale en faveur du maintien à l'emploi, de la formation continue et d'une meilleure connaissance du marché de l'emploi dans le secteur culturel.

Tout au long de l'année, le Conseil a coordonné le travail du Comité des régions qui lui a transmis des pistes d'action régionale et lui a communiqué ses priorités quant à l'évaluation globale prévue en 2004-2005. Le comité s'est plus particulièrement penché sur la problématique de la diffusion des œuvres dans les régions du Québec et a dressé un bilan des ententes régionales signées par le Conseil, lui recommandant d'ajuster ses objectifs pour celles qui visent les villes et les municipalités. Le comité a renouvelé son appui au maintien des cibles budgétaires à l'égard du soutien aux organismes et aux artistes des régions et a recommandé des mesures particulières afin de renforcer les compétences professionnelles en région, de multiplier les échanges et d'offrir un éventail d'œuvres de qualité à la population qui réside hors des grands centres.

Afin d'assurer une vie associative forte et adaptée aux aspirations des artistes, des écrivains et des organismes qui œuvrent dans le domaine des arts et des lettres, le Conseil a revu substantiellement son programme d'aide aux associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services. En 2003-2004, des subventions totalisant près de 2,5 M$ ont été attribuées à ces organismes afin de leur permettre notamment la réalisation d'activités de consultation, d'échange et de formation axées sur le développement d'un domaine ou d'une discipline artistique.

Le Conseil a échangé avec d'autres organismes tels le Conseil des Arts du Canada, les conseils des arts municipaux et Patrimoine Canada. En novembre 2003, le Conseil était l'hôte de la réunion nationale des organismes fédéral, provinciaux et territoriaux de soutien aux arts, qui s'est déroulée à Montréal. Il a également fourni une expertise aux programmes de recherche mis en place par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, qui s'adressent aux créateurs en milieu universitaire.

En 2003-2004, 100 000 $ ont été versés à l'Observatoire de la culture et des communications. Le Conseil a en outre contribué aux travaux de l'Observatoire à titre de membre du comité directeur et de différents comités de projets, apportant son expertise et fournissant des données statistiques agrégées qu'il détient sur les organismes artistiques et les artistes professionnels. Il a également poursuivi ses activités d'analyses statistiques, de recherches spécifiques et de veille sur le secteur des arts et des lettres en publiant un nouveau numéro du bulletin *Constats du CALQ* portant sur le financement privé des arts et des lettres au Québec.

Par ailleurs, le Conseil a participé à la tenue de forums de discussion, renforcé ses liens et accru ses échanges avec le milieu artistique en appuyant des actions de démocratisation de la culture et de sensibilisation aux arts, comme les *Journées de la culture* ainsi que certains projets exploratoires et ponctuels en partenariat avec un autre subventionneur favorisant le rapprochement entre le public et diverses formes d'expression artistique.

Revoir l'ensemble des outils de gestion dans une optique d'allègement et d'efficacité.

Les principes d'équité et de transparence dans l'administration de l'aide aux artistes et aux organismes artistiques ont toujours guidé les actions du Conseil dont la gestion rigoureuse permet de maximiser les ressources humaines, financières, matérielles, documentaires et informationnelles. Pour respecter l'enveloppe budgétaire de son administration interne en 2003-2004, le Conseil a dû restructurer son Plan d'organisation administrative, fusionnant deux directions et abolissant six postes.

Une somme d'énergie considérable a été consacrée à la révision des processus et des outils de gestion en préparation à l'évaluation globale prévue pour 2004-2005. Pour améliorer la gestion de ses programmes et les modalités d'attribution de l'aide financière, le Conseil a revu ses processus et sa méthodologie d'évaluation et a offert une formation à son personnel. Il a procédé à une révision en profondeur de ses programmes d'aide aux organismes et modifié substantiellement ses formulaires d'inscription afin d'alléger le fardeau administratif des organismes qu'il soutient. Dans cette optique, il a également revu ses politiques concernant l'accueil au fonctionnement et le financement pluriannuel.

Soucieux d'assurer l'intégrité des processus d'évaluation des demandes et d'attribution des fonds, le Conseil a procédé au cours de 2003-2004 à une mise à jour exhaustive de sa banque de personnes-ressources appelées à siéger aux comités et jurys. Il a établi une procédure de mise en candidature et de mise à jour des informations contenues dans la banque. La *Politique concernant les jurys et les comités consultatifs* ainsi que le *Guide d'information sur l'évaluation par les pairs* ont été révisés.

Au cours de l'exercice, 256 personnes (artistes, écrivains, gestionnaires culturels, spécialistes des arts et des lettres) ont été associées à la prise de décision concernant l'attribution des bourses et des subventions dans le cadre des différents programmes du Conseil, que ce soit à titre de membres de jurys, de membres de comités consultatifs ou d'appréciateurs ; 50 % d'entre elles, soit 129 personnes, étaient issues de la région de Montréal, 16 % (40 personnes) étaient de la région de la Capitale-Nationale et 34 % (87 personnes) résidaient dans d'autres régions.

Il a poursuivi le développement de son système informatisé de gestion afin de mettre à profit l'information nécessaire à la gestion, à la prise de décision et à la reddition de comptes.

Éthique et déontologie
En début d'exercice, le comité d'éthique mis sur pied par le Conseil se voyait confier par la présidente-directrice générale le mandat de réviser et mettre à jour certains documents administratifs.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le comité d'éthique s'est réuni à quatre reprises pour en arriver à proposer de nouveaux codes d'éthique et de déontologie pour les administrateurs, pour les employés ainsi que pour les membres de jurys, de comités consultatifs et les appréciateurs. Suite aux travaux de ce comité, le conseil d'administration approuvait, à sa séance du 24 mars 2004, ces quatre documents : le *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil* ; le *Code d'éthique et de déontologie régissant les employés du Conseil* ; la *Politique sur l'utilisation éthique du courriel, du collecticiel, des services d'Internet et du télécopieur par les employés du Conseil et par les tiers autorisés* ; le *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres de jurys, de comités consultatifs et les appréciateurs du Conseil*.

Au terme de cette opération de révision de l'ensemble des règles d'éthique et de déontologie applicables au Conseil, la fonction de conseiller en éthique auprès des administrateurs et des employés a été confiée au secrétaire du Conseil, Me Daniel Ferron, qui agit à titre de secrétaire du comité d'éthique. Ce comité est maintenant composé de deux membres externes, MM. Paul André Comeau et Pierre Rompré, ainsi que de la directrice de la Coordination et de l'Administration, Mme Ginette Richard.

Enfin, aucun manquement au *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil* et au *Code d'éthique et de déontologie régissant les employés du Conseil* n'a été constaté au cours de l'exercice 2003-2004 et aucun cas n'a été traité par le comité d'éthique au cours de cette année.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels
Au cours de l'exercice 2003-2004, le secrétaire du Conseil, Me Daniel Ferron, a été nommé responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en matière de protection des renseignements personnels en procédant à la révision de plusieurs des formulaires utilisés dans le cadre de ses opérations courantes afin d'assurer leur conformité à la Loi. L'opinion du responsable de l'application de la Loi a également été sollicitée à plusieurs reprises par le personnel du Conseil sur diverses questions reliées à la protection des renseignements personnels, notamment sur les renseignements qu'il est permis de demander aux personnes et aux organismes sollicitant des bourses et des subventions, ainsi que sur la conservation des documents transmis par les demandeurs. Par ailleurs, le Conseil a traité trois demandes d'accès à l'information au cours de l'exercice.

Application de la politique linguistique
Le Conseil a continué d'appliquer sa politique linguistique actualisée en 2002 conformément aux recommandations de l'Office québécois de la langue française.

Contrats d'objectifs
Le Conseil a continué à accorder un appui financier dans le cadre de contrats d'objectifs dont les règles reposent sur le partenariat et l'engagement à rechercher l'atteinte d'objectifs communs qui concordent avec la mission des organismes et les orientations stratégiques du Conseil.

Gestion du centre de documentation et des documents administratifs
Le Conseil a respecté les normes gouvernementales concernant la sécurité de l'information, la gestion des documents administratifs et le règlement sur les Archives nationales du Québec. Il a appliqué sa *Politique de gestion des documents administratifs* qui tient compte des attentes de la clientèle, des besoins du personnel et des exigences imposées par la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1) et la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), notamment quant à l'élaboration et la mise à jour d'un calendrier de conservation et d'un plan de classification des documents administratifs.

Secteur artistique	Organismes	Artistes	Total	
Théâtre	20 602 271	530 183	21 132 454	31,6
Arts du cirque	559 926	76 201	636 127	1,0
Musique*	17 547 098	1 989 677	19 536 775	29,2
Arts visuels et arts médiatiques**	6 692 694	4 856 999	11 549 693	17,3
Danse	8 587 607	534 614	9 122 221	13,7
Littérature	1 572 481	1 632 902	3 205 383	4,8
Arts multidisciplinaires	1 212 196	148 460	1 360 656	2,0
Autres activités	264 000		264 000	0,4
Total				

* Inclut la chanson
** Inclut les métiers d'art et l'architecture

Bourses aux artistes professionnels	**148 460**
Subventions aux organismes	**1 212 196**
Fonctionnement	635 225
Projets de production	137 700
Circulation de spectacles au Québec	28 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	195 000
Événements nationaux et internationaux	55 250
Diffuseurs spécialisés	156 021
Fonds régionaux	5 000
Total	

Bourses aux artistes professionnels	**76 201**
Subventions aux organismes	**559 926**
Fonctionnement	259 175
Projets de production	55 000
Circulation de spectacles au Québec	33 635
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	142 450
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	64 000
Saison du Québec	5 666
Total	

Bourses aux artistes professionnels	**1 989 677**
Chanson	895 882
Musique non classique	694 785
Musique classique	399 010
Subventions aux organismes	**17 547 098**
Fonctionnement	14 266 843
Projets de production	602 657
Circulation de spectacles au Québec	130 585
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	378 938
Accueil de spectacles étrangers	38 612
Événements nationaux et internationaux	848 733
Diffuseurs spécialisés	767 221
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	446 323
Périodiques culturels	28 000
Ententes	20 200
Fonds régionaux	6 653
Saison du Québec	12 333
Total	

Bourses aux artistes professionnels	**4 856 999**
Arts visuels	2 617 339
Arts médiatiques	1 830 899
Métiers d'art	326 011
Architecture	82 750
Subventions aux organismes	**6 692 694**
Arts visuels et architecture	**5 255 560**
Centres d'artistes	3 270 248
Promotion et diffusion	604 617
Événements nationaux et internationaux	473 113
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	469 560
Périodiques culturels	385 925
Ententes	28 129
Fonds régionaux	11 635
Saison du Québec	12 333
Arts médiatiques	**1 387 134**
Centres d'artistes	935 963
Promotion et diffusion	231 280
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	71 850
Périodiques culturels	127 340
Ententes	3 534
Saison du Québec	17 167
Métiers d'art	**50 000**
Promotion et diffusion	50 000
Total	

Bourses aux artistes professionnels	**530 183**
Subventions aux organismes	**20 602 271**
Fonctionnement	14 045 425
Projets de production	819 800
Circulation de spectacles au Québec	674 692
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	966 235
Accueil de spectacles étrangers	305 499
Événements nationaux et internationaux	1 086 075
Diffuseurs spécialisés	1 916 953
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	681 600
Périodiques culturels	79 825
Fonds régionaux	7 500
Saison du Québec	18 667
Total	

Bourses aux artistes professionnels	**1 632 902**
Subventions aux organismes	**1 572 481**
Périodiques culturels	624 174
Promotion et diffusion de la création littéraire québécoise	120 800
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	26 000
Événements nationaux et internationaux	222 860
Diffuseurs spécialisés	132 100
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	389 379
Ententes	12 696
Fonds régionaux	9 472
Saison du Québec	7 500
Autres	27 500
Total	

Bourses aux artistes professionnels	**534 614**
Subventions aux organismes	**8 587 607**
Fonctionnement	5 016 772
Projets de production	568 128
Circulation de spectacles au Québec	191 842
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	738 816
Accueil de spectacles étrangers	168 304
Événements nationaux et internationaux	510 333
Diffuseurs spécialisés	1 050 372
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	334 300
Fonds régionaux	4 740
Saison du Québec	4 000
Total	

Un engagement public sur la qualité des services

Dans le cadre du vaste chantier gouvernemental de modernisation de la gestion publique et conformément à l'article 5 de la *Loi sur l'administration publique*, le Conseil des arts et des lettres du Québec a rendu publique, au mois de décembre 2003, sa première *Déclaration de services aux citoyens*. Ce document est pour le Conseil l'occasion de réaffirmer son engagement et l'implication quotidienne de toute l'équipe du Conseil pour offrir des services de qualité à la population en général, aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques professionnels.

Le Conseil a ciblé des objectifs sur les différents aspects des services qu'il offre à la communauté et au milieu artistique :

Disponibilité et clarté de l'information accessible à tous

Gestion équitable et efficiente des demandes d'aide financière

Transparence des processus d'octroi de l'aide financière

Considération des attentes du milieu en matière de services

Maintien de l'expertise et formation du personnel

Présence du Conseil en région

Respect de l'éthique et de la confidentialité

Afin d'atteindre ces objectifs, le Conseil a mené des actions pour accélérer la transmission de l'information de première ligne destinée aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques. Le Conseil a en outre mis en œuvre un chantier portant sur l'amélioration de ses programmes, formulaires et processus de gestion.

En optimisant la diffusion de l'information, le Conseil veut offrir un service d'accueil de qualité, guider efficacement les demandeurs vers le responsable concerné et donner des renseignements clairs, précis et fiables. À cette fin, il a établi un outil de référence permettant d'identifier rapidement et par domaine les responsables de chaque dossier. Le Conseil a mis à jour régulièrement son site Web, révisé ses guides d'information et diffusé ses programmes notamment par l'entremise de nombreux collaborateurs sur le territoire.

Par ailleurs, le Conseil a complété en 2003-2004 la révision de ses programmes de subvention, formulaires et processus de gestion afin d'accroître l'efficience et la rapidité de traitement des dossiers. Les objectifs des programmes ont été resserrés et les critères d'évaluation clarifiés. Le Conseil a revu en profondeur les processus et outils d'évaluation des comités et précisé le mandat des chargés de programmes. Un groupe de travail a d'ailleurs été créé afin d'alléger les formulaires de demandes pour l'exercice 2004-2005 et d'en réduire le nombre qui est passé de 39 à 19.

Face aux défis que le Conseil des arts et des lettres du Québec a choisi de relever dans le cadre de sa planification stratégique 2003-2006, des résultats concrets ont été enregistrés au terme des actions menées en 2003-2004.

En vertu des objectifs qu'il a identifiés, le Conseil a retenu une série d'indicateurs et de cibles qui lui permettent de mesurer l'impact de ses principales interventions.

Indicateurs, cibles visées et résultats obtenus

- [illegible]

D'ici 2006, le Conseil entend réduire cet écart dans chaque domaine artistique.

En 2001-2002, le Conseil a octroyé une bourse moyenne en recherche et création inférieure de 26,9 % au montant de la bourse moyenne demandée.

Au terme de l'année 2003-2004, l'écart observé a été réduit pour l'ensemble des domaines artistiques, s'établissant à 14,6 %. Cet écart a décrû de manière significative en arts de la scène et en littérature. Bien que l'écart soit demeuré relativement stable en arts visuels et en arts médiatiques au cours des trois dernières années, soit autour de 12 %, il figure parmi les moins élevés de l'ensemble.

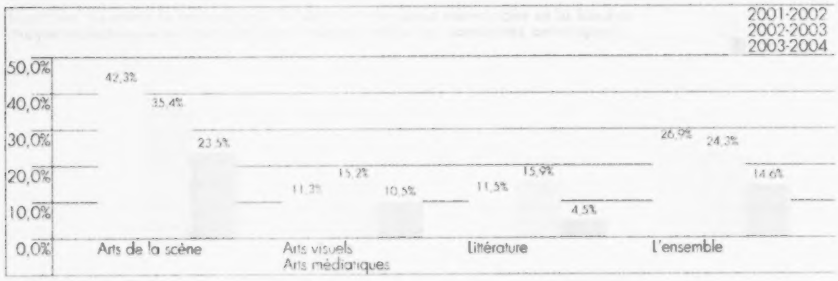

- [illegible]

D'ici 2006, le Conseil se donne pour objectif d'octroyer cinq nouveaux prix ou bourses de carrière supplémentaires.

Le Conseil a octroyé 14 prix d'excellence et quatre bourses de carrière totalisant 191 500 $ en 2002-2003.

L'ensemble des prix octroyés par le Conseil a été maintenu au cours de l'année 2003-2004. Bien que le Conseil conserve parmi ses objectifs celui de favoriser la reconnaissance des artistes et des écrivains, il a suspendu la création de nouveaux prix au bénéfice d'une révision de sa *Politique des prix et reconnaissances*.

Le Conseil a maintenu ses bourses de carrière et a proposé à la ministre de la Culture et des Communications des paramètres visant à établir de nouvelles bourses de carrière en arts médiatiques en 2004-2005 conformément aux recommandations de la *Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle*.

D'ici 2006, le Conseil entend renouveler les ententes spécifiques de développement artistique en région et conclure de nouveaux accords avec ses partenaires municipaux, régionaux et internationaux.

Le Conseil a conclu six ententes spécifiques de développement artistique en région, 14 accords de coopération avec des conseils régionaux de la culture et 16 protocoles avec des partenaires à l'étranger.

Au cours de l'année 2003-2004, le Conseil a entrepris des discussions avec les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Mauricie afin de renouveler ses ententes spécifiques de partenariat avec les conseils régionaux de développement. Il a également mené des négociations avec les régions de la Côte-Nord et du Centre-du-Québec aux fins de nouvelles ententes pour les porter au nombre de huit. Les accords de coopération ont été renouvelés avec l'ensemble des conseils régionaux de la culture.

De nouvelles avenues de partenariat ont en outre été explorées avec des municipalités du Québec. Le Conseil a conclu une entente spécifique de développement artistique avec les villes de Sherbrooke et Victoriaville et a entamé des discussions afin d'en conclure avec les villes de Québec, Rimouski, Saguenay et Trois-Rivières. Au cours de 2003-2004, le Conseil a renouvelé plusieurs ententes internationales et a conclu un nouvel accord avec la Künstlerhaus Bethanien en Allemagne afin d'établir un nouveau studio du Québec à Berlin. Enfin, des négociations ont été menées avec la Direction Culture de la Communauté française de Belgique afin d'établir les bases d'un échange d'artistes dans le domaine de la littérature, ainsi qu'avec le Banff Centre en Alberta en vue d'y favoriser l'accueil d'artistes québécois.

D'ici 2006, le Conseil a pour objectif de consolider l'aide aux organismes soutenus au fonctionnement.

En 2001-2002, le Conseil octroyait une somme de 36,9 M$ à 315 organismes soutenus au fonctionnement. Sur la base de crédits additionnels et récurrents, le Conseil a consenti en 2003-2004 une aide de 49,1 M$ à 326 organismes soutenus au fonctionnement, portant la moyenne de l'aide par organisme à 150 643 $. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen de l'aide accordée par organisme à la consolidation atteint 13,4 % pour les trois dernières années.

Organismes au fonctionnement	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'organismes	315	321	326
Aide financière totale ($)	36 898 401	45 933 457	49 109 568
Aide moyenne accordée ($)	117 138	143 095	150 643

D'ici 2006, le Conseil réitérera ses attentes auprès des organismes afin d'accroître les montants consacrés à la rétribution des artistes, des écrivains, des interprètes et des travailleurs culturels.

En 2000-2001, 313 organismes soutenus sur une base régulière par le Conseil ont versé en salaires, cachets, droits et honoraires professionnels un montant de 97 M$. Le niveau de rémunération a atteint 111 M$ en 2002-2003, soit un versement moyen par organisme de 337 935 $ et une croissance annuelle moyenne de 4,5 %.

Rétribution du personnel	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre d'organismes	313	317	329
Salaires, cachets, droits et honoraires ($)	96 917 635	105 195 863	111 180 684
Rémunération moyenne par organisme ($)	309 641	331 848	337 935

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports financiers transmis par les organismes au terme de chaque année mentionnée. Les données finales de l'année 2003-2004 ne seront donc disponibles qu'au cours du prochain exercice.

D'ici 2006, le Conseil entend augmenter la diffusion et la circulation des œuvres sur le territoire québécois.

Les organismes soutenus par le Conseil sont présents dans la plupart des régions du Québec. Ils donnent ainsi accès au public à de nombreuses activités dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature. Ces activités prennent généralement la forme de représentations, de spectacles, d'expositions, de publications et de programmations.

Depuis 2001-2002, le nombre d'activités présentées par les organismes, toutes disciplines confondues, est demeuré relativement stable. Comme le montre le tableau suivant, le nombre de représentations en arts de la scène présentées au Québec est d'en moyenne 7 850 par année.

Dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art et des arts médiatiques, on enregistre une moyenne de 760 activités présentées sous forme d'expositions, de performances, de conférences, d'ateliers et de programmations cinématographiques et médiatiques. Le nombre d'activités dans ces secteurs a cependant connu une augmentation de 9 % au cours des deux dernières années.

Secteur artistique	Unité	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Organismes de production en arts de la scène	Nombre d'organismes	145	144	146
	Nombre de représentations au Québec	7 845	7 748	7 978
Organismes en arts visuels et en arts médiatiques	Nombre d'organismes	59	59	59
	Nombre d'activités (ateliers, expositions, conférences, performances et autres)	728	770	795
Périodiques culturels	Nombre d'organismes	26	28	29
	Nombre de numéros	104	107	112
	Tirage	174 067	173 615	176 617

Enfin, les éditeurs de périodiques ont quant à eux maintenu un tirage total d'environ 175 000 exemplaires par année, et publié annuellement un total d'une centaine de numéros.

En ce qui a trait à la circulation des œuvres et des productions sur le territoire du Québec, on enregistre en 2000-2001 la tenue de 78 tournées. Ainsi, au terme de l'année 2002-2003, le Conseil a enregistré une croissance tangible de la circulation des œuvres au Québec, le nombre de représentations en arts de la scène passant de 983 à 1 020, soit une hausse de 10,4 %. Dans le secteur des arts visuels, des métiers d'art et des arts médiatiques, les données restent fragmentaires et peu significatives. Le Conseil est en train de réviser la méthodologie concernant la cueillette et l'analyse des données dans ce secteur.

Soulignons pour terminer que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports de diffusion transmis par l'ensemble des organismes au terme de leur saison artistique. Les données finales de l'année 2003-2004 ne seront donc disponibles qu'au cours du prochain exercice.

Disciplines artistiques	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Théâtre	756	606	789
Danse	54	66	72
Musique	143	172	116
Arts multidisciplinaires et arts du cirque	30	58	43
Total	**983**	**902**	**1020**

- ***D'ici 2006, le Conseil entend favoriser l'accroissement de la circulation des œuvres et des productions de tous les domaines artistiques à l'extérieur du Québec.***

En 2000-2001, le Conseil a soutenu 924 représentations de spectacles à l'extérieur du Québec dans les domaines des arts multidisciplinaires, des arts du cirque, de la danse, de la musique et du théâtre. Comme le montre le tableau suivant, et sur la base des compilations de l'année 2002-2003, le nombre de représentations connaît une croissance significative pour s'établir à 1 292, soit une croissance annuelle de 18 %. Les données permettant de mesurer le nombre d'activités dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature ne seront disponibles qu'au prochain exercice en raison de l'adoption de nouveaux formulaires. Les données finales de l'exercice 2003-2004 pour les autres disciplines seront également disponibles au cours du prochain exercice.

Disciplines artistiques	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Théâtre	493	567	831
Danse	150	130	223
Musique	113	154	193
Arts multidisciplinaires et arts du cirque	168	85	45
Total	**924**	**936**	**1292**

- ***D'ici 2006, le Conseil a pour objectif d'accroître sa présence dans toutes les régions du Québec.***

En 2001-2002, les représentants du Conseil ont réalisé 105 activités sur l'ensemble du territoire. En dépit d'un contexte budgétaire difficile sur le plan administratif, le Conseil a maintenu sa présence dans toutes les régions du Québec en 2003-2004. Une centaine d'activités ont été réalisées notamment des rencontres d'information, des participations à des activités de concertation, des rencontres avec des partenaires et des remises de prix et de bourses de carrière. Le personnel du Conseil et les membres de son conseil d'administration ont pris part à ces activités.

- ***D'ici 2006, le Conseil réduira le temps de traitement des demandes d'aide financière.***

Au cours de l'année 2003-2004, le Conseil a revu en profondeur l'ensemble de ses processus de traitement des demandes de bourses et de subventions afin d'accroître la qualité et la vitesse de traitement. Les résultats complets de cette révision seront mesurables au cours du prochain exercice.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'assure, par son comité de vérification, que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,

Marie-Claire Lévesque

Québec, le 28 mai 2004

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2004 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2004 des fonds en fidéicommis « Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédié aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent », « Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie », « Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine », « Conseil régional de développement de Lanaudière – Fonds dédié aux arts et aux lettres de Lanaudière » et « Fonds *Voilà Québec en Mexico !* », administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 9. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommis au 31 mars 2004 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis, FCA

Québec, le 28 mai 2004

	2004 $	2003 $ (note 3)
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	66 694 630	62 753 038
Administration	5 564 449	5 717 059
	72 259 079	68 470 097
Intérêts sur placements temporaires	600 312	638 545
	72 859 391	69 108 642
Dépenses		
Aide financière octroyée		
Théâtre	21 132 454	21 237 449
Arts du cirque	636 127	560 165
Musique	19 536 775	18 258 947
Arts visuels et arts médiatiques	11 549 693	11 381 869
Danse	9 122 221	8 102 818
Littérature	3 205 383	2 833 942
Arts multidisciplinaires	1 360 656	1 229 876
Autres activités	264 000	222 375
	66 807 309	63 827 441
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(195 530)	(196 960)
	66 611 779	63 630 481
Intérêts sur la dette à long terme	100 771	124 290
Frais d'administration (note 4)	6 120 651	5 998 425
	72 833 201	69 753 196
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	26 190	(644 554)

	2004 $	2003 $
(Déficit) Excédent au début		
Solde déjà établi	(98 103)	551 478
Redressement (note 3)	133 670	128 643
Solde redressé	35 567	680 121
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	26 190	(644 554)
Excédent à la fin	61 757	35 567

	2004 $	2003 $ (note 3)
Actif		
À court terme		
Encaisse	455 306	881 706
Placements temporaires à 2,22 %	3 243 920	3 489 240
Débiteurs	10 172	16 748
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 298 125	608 912
Avances	–	3 000
Frais payés d'avance	29 344	24 105
	5 036 867	5 023 711
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 200 000	1 600 000
Immobilisations (note 5)	321 299	427 202
	6 558 166	7 050 913
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	216 949	372 762
Aide financière à verser	3 074 864	3 255 726
Subventions reportées	350 000	20 148
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	461 287	457 336
	4 103 100	4 105 972
Dette à long terme (note 6)	1 294 118	1 755 405
Aide financière à verser	–	87 500
Provision pour congés de maladie et vacances (note 7)	1 099 191	1 066 469
	6 496 409	7 015 346
Excédent	61 757	35 567
	6 558 166	7 050 913

Fonds en fidéicommis (note 9)
Engagements (note 12)

Pour le conseil d'administration

Marie-Claire Lévesque

Suzanne Masson

	2004 $	2003 $
Activités d'exploitation		
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement	72 299 718	68 859 976
Rentrée de fonds – intérêts reçus	604 593	638 865
Sortie de fonds – aide financière octroyée	(66 880 141)	(67 946 830)
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(6 042 111)	(5 857 984)
Sortie de fonds – intérêts versés	(111 879)	(69 494)
Flux de trésorerie utilisé pour les activités d'exploitation	(129 820)	(4 375 467)
Activités d'investissement		
Flux de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(84 564)	(171 004)
Activités de financement		
Dette à long terme	–	2 000 000
Remboursement de la dette à long terme	(457 336)	(53 641)
Flux de trésorerie (utilisé) provenant des activités de financement	(457 336)	1 946 359
Diminution des espèces et quasi-espèces	(671 720)	(2 600 112)
Espèces et quasi-espèces – au début	4 370 946	6 971 058
Espèces et quasi-espèces – à la fin (note 8)	3 699 226	4 370 946

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, le Conseil n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : « Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédié aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent », « Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie », « Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine », « Conseil régional de développement de Lanaudière – Fonds dédié aux arts et aux lettres de Lanaudière » et « Fonds *Voilà Québec en Mexico !* ».

Les états financiers du Conseil ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis.

Espèces et quasi-espèces
La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires dont le solde n'excède pas trois mois.

Placements temporaires
Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Régimes de retraite
La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements audiovisuels	5 ans
Matériel et développement informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Aide financière octroyée
L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Constatation des subventions du gouvernement du Québec
Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de revenus de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec
Le gouvernement du Québec a accordé une subvention spécifique de 153 818 $ affectée au financement des dépenses relatives à la part employeur des bénéfices marginaux des congés de maladie et de vacances cumulés par les employés du Conseil au 31 mars 2003.

L'application rétroactive de cette modification a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

	2003 $
Résultats	
Subventions du gouvernement du Québec – Administration	5 027
Excédent des revenus sur les dépenses	5 027
Bilan	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	153 818
Subventions reportées	20 148
Excédent	128 643

	2004 $	2003 $
Traitements et avantages sociaux	4 549 217	4 281 386
Services professionnels, administratifs et autres	486 382	485 477
Transport et communications	297 952	435 132
Loyers	515 039	526 623
Fournitures et approvisionnements	73 806	114 904
Entretien et réparations	7 787	11 738
Amortissement des immobilisations	190 468	143 165
	6 120 651	5 998 425

	2004			2003
	Coût $	Amortissement cumulé $	Net $	Net $
Mobilier	30 510	14 638	15 872	21 973
Équipement audiovisuel	4 650	1 085	3 565	4 495
Matériel informatique	157 679	93 824	63 855	80 351
Développement informatique	213 502	119 387	94 115	90 853
Améliorations locatives	360 355	216 463	143 892	229 530
	766 696	445 397	321 299	427 202

	2004 $	2003 $
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 $, échéant en août 2006	155 405	212 741
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,394 % remboursable par versements annuels de 400 000 $ jusqu'au 2 avril 2007 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt	1 600 000	2 000 000
	1 755 405	2 212 741
Versements en deçà d'un an	461 287	457 336
	1 294 118	1 755 405

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices se détaillent comme suit :

	$
2005	461 287
2006	465 508
2007	428 610
2008	400 000

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur ; celles imputées aux dépenses de l'exercice s'élèvent à 147 888 $ (2003 : 145 873 $).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2004			2003
	Congés de maladie $	Vacances $	Total $	Total $
Solde – au début	613 712	452 757	**1 066 469**	1 106 576
Charge de l'exercice	156 407	334 950	**491 357**	482 060
Prestations versées au cours de l'exercice	(142 079)	(316 556)	**(458 635)**	(522 167)
Solde – à la fin	628 040	471 151	**1 099 191**	1 066 469

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2004	2003
	$	$
Encaisse	455 306	881 706
Placements temporaires	3 243 920	3 489 240
	3 699 226	4 370 946

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédié aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent

En vertu d'une entente signée en décembre 2002, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent (CRC) se sont engagés à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 165 000 $ dont la répartition sur les exercices terminés les 31 mars 2003, 2004 et 2005 peut atteindre respectivement 50 000 $, 55 000 $ et 60 000 $.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2005. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 165 000 $, le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2004	2004	2003
	$	$
Actif		
Encaisse	501	40 000
Intérêts courus	45	54
Apports à recevoir	–	10 000
	546	50 054
Passif		
Aide financière à verser	–	50 000
Solde du fonds	546	54
	546	50 054

Évolution du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2004	2004	2003
	$	$
Solde du Fonds au début	54	–
Augmentation		
Apports	54 120	50 000
Intérêts	492	54
	54 666	50 054
Diminution		
Aide financière octroyée	54 120	50 000
Solde du Fonds à la fin	546	54

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de développement de la Mauricie – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie

En vertu d'une entente signée en décembre 2001, le Conseil régional de développement de la Mauricie s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 $ répartie également sur les exercices terminés les 31 mars 2002, 2003 et 2004.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de la Mauricie selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 31 mars 2004. Toutefois, le Conseil et le Conseil régional de développement de la Mauricie complètent actuellement les dernières dispositions administratives afin de renouveler l'entente pour une période de trois ans. Au terme de l'entente, un montant de 2 200 $ représentant le solde des apports non utilisé a été remis au Conseil régional de développement de la Mauricie. Le Conseil et le Conseil régional de développement de la Mauricie conviendront de l'utilisation des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2004	2004	2003
	$	$
Actif		
Encaisse	476	256
Intérêts courus	1	7
	477	263
Passif		
Aide financière à verser	–	–
Solde du Fonds	477	263
	477	263

Évolution du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2004	2004	2003
	$	$
Solde du Fonds au début	263	25
Augmentation		
Apports	50 000	50 000
Intérêts	214	238
	50 477	50 263
Diminution		
Aide financière octroyée	47 800	–
Remise au Conseil régional de développement de la Mauricie	2 200	50 000
Solde du Fonds à la fin	477	263

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

En vertu d'une entente signée en mars 2003, le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 $, soit 100 000 $ et 50 000 $ pour les exercices terminés les 31 mars 2004 et 2005.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes artistiques, aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2005. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 150 000 $, le Conseil et le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2004

	$
Actif	62 631
Encaisse	30
Intérêts courus	62 661
Passif	62 500
Aide financière à verser	161
Solde du Fonds	62 661

Évolution du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	$
Solde du Fonds au début	–
Augmentation	
Apports	100 000
Intérêts	161
	100 161
Diminution	
Aide financière octroyée	100 000
Solde du Fonds à la fin	161

Fonds en fidéicommis – Conseil régional de développement de Lanaudière – Fonds dédié aux arts et aux lettres de Lanaudière

En vertu d'une entente signée en mars 2003, le Conseil régional de développement de Lanaudière s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 150 000 $, pouvant atteindre respectivement 100 000 $ et 50 000 $ pour les exercices terminés les 31 mars 2004 et 2005.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente prend fin le 31 mars 2005. Si, à cette date, les subventions attribuées ne totalisent pas la somme de 150 000 $, le Conseil et le Conseil régional de développement de Lanaudière conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

Bilan au 31 mars 2004

	$
Actif	
Encaisse	78
Apports à recevoir	48 395
	48 473
Passif	
Aide financière à verser	48 395
Solde du Fonds	78
	48 473

Évolution du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	$
Solde du Fonds au début	–
Augmentation	
Apports	88 457
Intérêts	77
	88 534
Diminution	
Aide financière octroyée	88 456
Solde du Fonds à la fin	78

Fonds en fidéicommis – Fonds *Voilà Québec en Mexico !*
En vertu d'une entente signée en mai 2003, le Bureau des événements du Québec s'est engagé à verser dans un fonds en fidéicommis une somme pouvant atteindre 200 000 $ dans le but d'attribuer des subventions à des organismes artistiques, des artistes professionnels et des collectifs d'artistes, dans le cadre de l'événement *Voilà Québec en Mexico !*

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux organismes artistiques, aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes selon ses modalités et procédures en vigueur. L'entente a pris fin le 11 février 2004. Le solde non utilisé des apports au montant de 16 900 $ et des intérêts de 1 773 $ ont été versés au Bureau des événements du Québec. Le solde des intérêts de 17 $ a été versé au Conseil.

Évolution du solde du fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	$
Solde du Fonds au début	–
Augmentation	
Apports	200 000
Intérêts	1 792
	201 792
Diminution	
Aide financière octroyée	183 102
Remise au Bureau des événements du Québec	18 673
Intérêts attribués au Conseil des arts et des lettres du Québec	17
Solde du Fonds à la fin	–

Juste valeur
La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des subventions à recevoir à long terme du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont le Conseil pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des subventions à recevoir et de la dette à long terme :

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	$	$	$	$
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	**2 498 125**	**2 562 347**	2 208 912	2 251 818
Dette à long terme				
Emprunt à long terme auprès de la Société immobilière du Québec	**155 405**	**159 273**	212 741	217 933
Emprunt à long terme sur billet du Fonds de financement	**1 600 000**	**1 708 528**	2 000 000	2 097 999

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Le Conseil est engagé avec la Société immobilière du Québec par une entente d'occupation à long terme échéant le 31 mars 2005 pour le local de Québec et le 31 août 2006 pour le local de Montréal.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2004 concernant ces locaux s'élève à 488 460 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

	$
2005	488 460
2006	319 598
2007	133 166
	941 224

Rapport annuel

2003-2004

Québec, siège social
79, boul. René-Lévesque Est
3e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707
Télécopieur : 418 643-4558

Montréal
500, place d'Armes
15e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4160

Site Web : www.calq.gouv.qc.ca

Cette publication est une production de la Direction de l'action territoriale et des communications du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Un document en annexe du Rapport annuel est également disponible sur demande :
Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2003-2004

Conception graphique
François Dallaire RCA

Impression
Imprimerie Maska inc.

Photographies des
membres du conseil d'administration :

Marie-Claire Lévesque
Photo : Claude Michaud

Youssef El Jaï
Photo : Jean-Guy Thibodeau

Louise Desjardins
Photo : François Bélisle

Paul-André Fortier
Photo : Michael Slobodian

François Lahaye
Photo : Pierre Crépô

Marie-Jeanne Musiol
Photo : Alain Filiatrault

Alice Ronfard
Photo : Laurent Leblanc

Richard Thériault
Photo : Sophie Grenier

Dépôt légal –
Bibliothèque nationale du Québec, 2004
ISBN : 2-550-43196-0